

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



DÉPOSÉ AU GREFFE LE

05 JUIN 2026

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0473 660 007**

Nom

(en entier) : **AGENT DE BANQUE ET D'ASSURANCES WALLONIE
PICARDE**

(en abrégé) :

Forme légale : *S Comm*

Adresse complète du siège : *Rue Royale 105/107/109 - 7500 Tournai*

Objet de l'acte : Démission en qualité de gérant/ démission en qualité d'associé B

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2026 :

"2. Démission de Monsieur Mathieu GRIBOMONT en qualité de gérant

Monsieur Mathieu GRIBOMONT a notifié au secrétariat de l'assemblée générale sa démission en tant que gérant de la société. Une copie de cette notification est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Monsieur Mathieu GRIBOMONT souhaite que ses fonctions prennent fin au 31 mai 2026, ce par dérogation aux statuts qui prévoient l'obligation pour le gérant démissionnaire de prêter un préavis de six mois.

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Mathieu GRIBOMONT de son poste de gérant et accepte que sa démission prenne effet au 31 mai 2026.

(...)

3. Retrait de Monsieur Mathieu GRIBOMONT en qualité d'associé B

Monsieur Mathieu GRIBOMONT a également notifié au secrétariat de l'assemblée générale son retrait en tant qu'associé B de la société. Comme indiqué ci-dessus, une copie de cette notification est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Monsieur Mathieu GRIBOMONT souhaite que son retrait prenne effet au 31 mai 2026, ce par dérogation aux statuts de la société, qui prévoient l'obligation de respecter un délai de préavis de 6 mois.

L'assemblée accepte son retrait en tant qu'associé B au 31 mai 2026."

Fait à Tournai, le 12 mai 2026

COLON VALERIE
Directrice-gérante

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2026 - Annexes du Moniteur belge